

RÉFORME DU CODE WALLON DU TOURISME

René Collin reconnaît officiellement le Sport aventure !

Mais, plus globalement, le tourisme wallon sera plus attractif pour les Bruxellois, les Flamands et les étrangers

C'est aujourd'hui que le parlement wallon votera la réforme du Code wallon du Tourisme, initiée par le ministre cdH René Collin. Elle sera mise en oeuvre en janvier. L'objectif est de renforcer les secteurs touristiques qui en ont le plus besoin, mais le ministre veut aussi rendre le tourisme wallon plus attractif que jamais aux yeux des visiteurs bruxellois, flamands et étrangers. Fort de son expérience de député en charge du Tourisme

et pour développer encore l'emploi qu'il génère», précise René Collin. Il a donc décidé de revoir fortement la subsidiation. En matière d'hébergement tout d'abord, il renforce l'aide aux secteurs créateurs d'emplois : les 468 hôtels de Wallonie, ses 281 campings et ses 25 villages de vacances. Il réduit par contre les aides proposées aux 5.217 hébergements de terroir (gîtes, chambres d'hôtes...). Pour les attractions touristiques, les subventions sur investissement seront doublées pour atteindre 200.000 euros sur trois ans. Il proposera également une subvention plus avantageuse à l'hébergement insolite (maisons dans les arbres...) pour améliorer l'offre de ce type en Wallonie.

310 ATTRACTIONS, 60.000 EMPLOIS

«Le tourisme wallon compte actuellement 310 attractions touristiques reconnues et il génère 60.000 emplois. C'est un secteur important qu'il faut soutenir pour le rendre plus concurrentiel

dans la province de Luxembourg, très active dans le tourisme vert, René Collin souhaitait restructurer les Maisons du Tourisme. «La Wallonie comptait 42 Maisons du tourisme, généralement rattachées géographiquement à une commune. Sans perdre un emploi et sans réduire le nombre d'espaces d'accueil, nous en avons gardé 28 à travers toute la Wallonie, qui pourront désormais jouer sur une identité plus forte et plus cohérente, en réalisant des économies d'échelle : parc naturel des Deux Ourthe, Pays de Herve, Wallonie picarde...»

CHASSE À L'HÉBERGEMENT CLANDESTIN

Le ministre a également rassemblé autour de la table toutes les plateformes qui proposent de l'hébergement payant. Objectif : les recon-

naître officiellement et répertorier tous les hébergements qu'elles proposent. «Nous voulons établir un cadastre de ce qui existe et en informer les bourgmestres», explique René Collin. S'il ouvre ainsi la porte à une taxation des loueurs, il veut surtout rétablir l'équité par rapport aux opérateurs professionnels déclarés et garantir la qualité du service aux personnes hébergées sur le sol wallon. Tout opérateur devra faire une déclaration assurant que le bien répond aux normes de sécurité, qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile en cas de dégâts et qu'il n'a pas été condamné par un tribunal pour attentat à la pudeur, viol, corruption de la jeunesse, prostitution... «Des contrôles seront opérés en cas de problème, avec sanctions à la clé», promet le ministre. ●

M.R.

Nouveau

Le sport aventure, un label wallon !

Le nouveau Code wallon du Tourisme reconnaît désormais le sport aventure parmi les attractions touristiques officielles. Les opérateurs, s'ils avaient déjà accès aux subsides régionaux sur investissements (200.000€ sur 3 ans) seront désormais «labellisés» sur des critères de qualité, d'accueil, de sécurité et d'enca-

drement par des pros. «Nous étions demandeurs de cette reconnaissance», résume Manoel Visart, directeur d'Aventure Parc à Wavre. «Ca permettra de distinguer les opérateurs professionnels des autres.» Il arrive en effet régulièrement que des activités kayak, escalade ou autres soient organi-

sées pour un week-end dans les Ardennes, sans réelle autorisation. «Cela fausse la concurrence et, en cas d'accident, cela risque de nuire à l'image du secteur», analyse M. Visart. Il est vrai que, contrairement à Bruxelles ou à la Flandre, la Wallonie, avec sa nature, ses forêts, ses rivières et ses rochers,

constitue un décor idéal pour le sport aventure. Elle compte de plus en plus visiteurs mais aussi d'opérateurs (environ 150), souvent très identifiés par leur décor et/ou leurs activités. La reconnaissance officielle de certains opérateurs par le Tourisme wallon sera désormais un gage de qualité. ●

M.R.